

## Schéma d'emploi Rentrée 2019

Pour la rentrée 2019 :

- 203 postes sont supprimés au titre de la réforme LEGT ;
- 347 postes supplémentaires seront supprimés et transformés en heures supplémentaires.

Au bilan :

- 550 personnes perdront leur emploi principalement en lycée. Les enseignants en poste devront accepter jusqu'à 2h supplémentaires (Désocialisées et défiscalisées, ce qui n'est bon ni pour notre protection sociale, ni pour nos retraites, ni pour l'avenir des services public, ni pour l'emploi) ;
- Pour les lycéens ce serait 3654 heures d'enseignement perdues (203 postes).

### Utilisation de l'enveloppe horaire

Enveloppe horaire attribuée:

2 <sup>nd</sup> e GT	Voie générale	STMG	ST2S	STL	STI2D	STD2A	STHR
12*	8*	Nbre élèves** X 7/29	Nbre élèves** x 10/29		Nbre élèves** x 14/29		

\* par division

\*\* nombre d'élèves prévus au sein de l'établissement à la rentrée scolaire dans les classes de première et de terminale

L'enveloppe horaire devra financer :

- Les enseignements optionnels ; les établissements ayant peu de divisions du cycle terminal de la voie générale seront sur-dotés afin de couvrir les besoins en heures des spécialités (En Bretagne : établissements ayant 1 à 3 divisions : +8h ; 4 à 6 divisions : +4h)
- L'AP et l'éducation au choix de l'orientation (Les élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé dont un accompagnement au choix de leur orientation **selon leurs besoins**). Selon leurs besoins ou 54h, comme donné dans la grille horaire? A l'appréciation de l'établissement ?
- les cours à effectifs réduits (voir préconisations ci-dessous)

### Les propositions d'organisation et disciplines d'enseignement

Enseignements concernant les disciplines scientifiques

	Propositions d'organisation	Disciplines d'enseignement
<b>Seconde</b>		
Mathématiques (4h élève)	3h en classe entière + 1h dédoublée en salle équipée	
Sciences physiques (3h élève)	- 1,5 h séance classe entière + 1,5 h séance classe dédoublée - 2 h séance classe entière + 2h quinzaine séance classe dédoublée Il est aussi possible d'envisager de regrouper deux classes pour constituer trois groupes à effectifs réduits. Il est alors nécessaire de confier les deux classes au même enseignant.	
SVT (1.5h élève)	-1,5 h séance classe dédoublée - envisager de regrouper deux classes pour constituer trois groupes à effectifs réduits. Il est alors nécessaire de confier les deux classes au même enseignant. - Certains lycées pratiquent une généralisation des classes de seconde à 24 élèves. Cette modalité peut être reproduite si les salles de TP sont équipées pour accueillir ce nombre d'élèves dans le cadre d'activités expérimentales.	
Sciences numériques et technologie (1,5 h élève)	Il est possible d'envisager le dédoublement d'une classe ou le regroupement de classes pour constituer des groupes.	En première approche, les professeurs de mathématiques et de SII peuvent donc apparaître comme pressentis pour dispenser cet enseignement.
Option sciences et laboratoire (1,5 h élève)	Cet enseignement s'envisage donc en laboratoire et nécessite des groupes à effectifs réduits.	

Options SI (1,5 h élève) et CIT (1,5 h élève)	Les activités proposées s'inscrivent dans le contexte d'un environnement technologique numérique. Organisé en <i>laboratoire de fabrication</i> , cet environnement propose des moyens de prototypage rapide et permet la recherche collective de solutions	
<b>Classe de première (lycée général) :</b>		
<b>TRONC COMMUN</b>		
Enseignement scientifique (2 h élève)	dédoulement du groupe classe pour la pratique expérimentale en laboratoire ; - regroupement de deux classes pour constituer trois groupes pour la pratique expérimentale en laboratoire ; Du fait de son caractère expérimental marqué, cet enseignement nécessite de pouvoir travailler ponctuellement en laboratoire. Il convient de prévoir un nombre de séances en laboratoire de l'ordre de 8 à 10 selon le plan de formation envisagé par l'équipe, hors mise en œuvre du projet dont la durée est donnée pour « une douzaine d'heures » (soit 6 séances) dans le programme.	Les professeurs susceptibles d'intervenir dans le cadre de cet enseignement sont ceux de physique-chimie, de sciences de la vie et de la Terre ainsi que de mathématiques et de sciences de l'ingénieur, à minima en binôme, voire en équipe plus large. Dans ce dernier cas une annualisation des services doit être envisagée afin que la succession des interventions fasse sens pour les élèves.
<b>ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ (4h élève par enseignement)</b>		
Mathématiques	3h en classe entière + 1h dédoublée en salle équipée.	
Numérique et sciences informatiques	un effectif de 24 élèves paraît maximal	Les enseignants concernés (sous réserve du texte officiel) sont dans un premier temps les enseignants actuellement habilités pour ISN qui devront s'engager dans une formation universitaire menant à une certification universitaire (DU).
Physique-Chimie	Les séances en laboratoires pourront avoir une durée de 1,5 h ou 2 h	
Sciences de la vie et de la Terre	Il faut prévoir la possibilité pour les élèves d'être en condition de manipulation en salles spécialisées. Sur les 4 heures destinées à l'enseignement de spécialisation des SVT 1,5h ou 2h doivent être attribuées pour cela (demi-classe, groupe à effectif restreint...).	
Sciences de l'ingénieur	Cet enseignement utilisant des modalités pédagogiques diverses, nécessite un travail hebdomadaire en laboratoire en groupes à effectif réduit.  DEJA ne contredit pas une autre publication où la préconisation n'est plus que de 50%.	
<b>Classe de première (lycée technologique) :</b>		
<b>TRONC COMMUN</b>		
Mathématiques (3h élève)	2h30 en classe entière + 1/2h dédoublée en salle équipée (heure par quinzaine).	
<b>ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ</b>		
<b>STI2D :</b>		
IT (3h élève) et I2D (9h élève)	Les activités hebdomadaires en laboratoire, se déroulent majoritairement avec des groupes à effectif réduit	
Physique-chimie et mathématiques (6h élève)	Séances de pratiques expérimentales hebdomadaires (2h ou 1,5h élève) nécessairement à effectif réduit. Les possibles : - dédoublément du groupe classe pour la pratique expérimentale en laboratoire ; - regroupement de deux classes pour constituer trois groupes pour la pratique expérimentale en laboratoire.  Le programme de mathématiques ne nécessite pas forcément des séances à effectif réduit.	il apparaît qu'un découpage en 4h de Physique-Chimie et 2h de Mathématiques peut être envisagé
<b>STL :</b>		
SPCL (9h élève)	4h élève hebdomadaires sont envisageables,	
Physique-chimie et mathématiques (5 h élèves)	Le programme de Physique-Chimie impose des séances de pratiques expérimentales hebdomadaires (2h ou 1,5h élève) nécessairement à effectif réduit. Les possibles : - dédoublément du groupe classe pour la pratique expérimentale en laboratoire ; - regroupement de deux classes pour constituer trois groupes	
<b>ST2S :</b>		
Physique-chimie (2h élève)	Minima 1,5 h. Il est possible d'envisager 2h par quinzaine.	

### Sciences Économiques et Sociales

	Propositions d'organisation	Disciplines d'enseignement
Seconde	Une organisation permettant aux enseignants d'avoir un effectif réduit sur certains créneaux favoriserait le travail sur le numérique avec les élèves (initiation aux techniques de l'enquête, par exemple).	
Dans le cycle terminal	Dans le nouveau cadre, des dédoubléments pourraient notamment faciliter la préparation aux épreuves communes et terminales, ainsi que l'acquisition des méthodes et l'appropriation des contenus.	

### Enseignement d'économie-gestion

	Propositions d'organisation	Disciplines d'enseignement
Seconde		
Cycle terminal		

#### Enseignement d'histoire-géographie, géopolitique, sciences politiques

	Propositions d'organisation	Disciplines d'enseignement
Cycle terminal		Ce programme semble destiné aux professeurs d'Histoire et Géographie; sa construction ne permet pas actuellement d'envisager d'en partager le traitement entre professeurs d'HG et de SES. Cependant, il pourrait y avoir un fléchage des interventions des uns et des autres dans le programme définitif. Les professeurs de SES peuvent déjà intervenir ponctuellement au regard de ce projet de programme. Cet enseignement ne nécessite pas de certification complémentaire.

#### Enseignement de spécialité «Humanités, littérature et philosophie»

	Propositions d'organisation	Disciplines d'enseignement
Cycle terminal		L'enseignement de cette spécialité doit être assuré « à parts égales » entre un professeur de Lettres et un professeur de Philosophie

#### Enseignement de spécialité «Littérature, langues et cultures de l'Antiquité»

	Propositions d'organisation	Disciplines d'enseignement
		Ces enseignements sont pris en charge par un professeur de Lettres classiques ou un professeur ayant obtenu la certification « Langue et Cultures de l'Antiquité » :

#### Enseignement d'histoire des arts

	Propositions d'organisation	Disciplines d'enseignement

#### Enseignement des arts plastiques

	Propositions d'organisation	Disciplines d'enseignement
Enseignement optionnel		
Enseignement de spécialité		L'enseignement est assuré par des enseignants d'arts plastiques certifiés ou agrégés

Difficile de savoir si ces propositions d'organisation pourront être satisfaites dans les établissements. Le nombre d'élèves dans les options et les spécialités pourra varier, éventuellement fortement, chaque année. Le nombre d'heure de travail à effectif réduit variera aussi en conséquence.

On peut espérer qu'à l'image du lycée actuel et sous l'influence des attendus du Sup les choses se callent de manière assez stable. Si non, ira-t-on vers un développement des compléments de service dans d'autres établissements ?

#### [Carte des Enseignements Bac général et Bac technologique](#)

#### Textes de référence concernant la concertation obligatoire des équipes dans les établissements :

- Arrêtés de grille horaire de seconde, cycle terminal voie générale, cycle terminal voie technologique dans leurs articles 4 ou 7- enveloppe horaire - (BO 19 juillet 2018) ;
- La concertation pédagogique et éducative dans les établissements de l'enseignement catholique SGEC/2015/979 du 07/07/2015 ;
- Courrier du Secrétaire Général de l'enseignement catholique (Pascal Balmand) du 13 septembre 2018 adressé aux directeurs diocésains (suite à l'interpellation de la DAF, elle-même interpellée par la FEP, sur absence de concertation dans les établissements quant à l'attribution des IMP).

**Les réformes laissent plus de choix au local, donc plus de responsabilités aux enseignants et aux chefs d'établissements. Le chef d'établissement ne peut porter ces choix seul.**

[Concertation pédagogique Etablissements catholiques](#)

[Attribution des IMP/Courrier aux Directeurs diocésains](#)

